

**COMMUNE DE GACOGNE**  
**Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du**  
**Jeudi 16 février 2023 à 19 h 30 à la mairie de Gâcogne**

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du compte de gestion du budget général de la commune,**
- **Approbation du compte de gestion du budget du service d'eau,**
- **Approbation des comptes administratifs du budget général de la commune et du budget du service d'eau,**
- **Affectation du résultat du budget général de la commune,**
- **Affectation du résultat du budget du service eau,**
- **Nouvelle nomenclature M 57 : application de la fongibilité des crédits,**
- **Branchement forain de la Place,**
- **Création de poste (N. Caudrelier),**
- **Questions diverses.**

**Etaient présents** : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT, Béatrice GERARD.

**Excusée** : Brigitte HORB

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du 17 novembre 2022.

- **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2022**

<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>Dépenses/Déficits (€)</u></b>	<b><u>Recettes/Excédents (€)</u></b>
Réalisé en 2022	183 803.65	247 539.72
Excédent de fonctionnement reporté	-	188 284.89

D'où un excédent de fonctionnement de 252 020.96 €.

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>Dépenses/Déficits (€)</u></b>	<b><u>Recettes/Excédents (€)</u></b>
Réalisé en 2022	94 475.57	110 077.26
Reste à réaliser en 2023	151 295.20	55 073.30
Excédent d'Investissement reporté		31 590.68

D'où un déficit d'investissement de 49 029.53

**Le Compte Administratif 2022 fait apparaître un excédent de 202 991.43 €.**

Ce compte est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – SERVICE D'EAUX**

Le compte présente des dépenses de fonctionnement pour 1 712.46 € et des recettes pour 1 917.60 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 505.09 € et les recettes à 619.00 €.

En tenant compte du report, le compte administratif 2022 du Service des Eaux fait apparaître un résultat d'ensemble positif de 3 634.47 €.

Ce compte est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **NOUVELLE NOMENCLATURE M 57**

Suite à la mise en place d'une nouvelle nomenclature comptable (M 57) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui offre une plus grande marge de manœuvre en matière de fongibilité des crédits, le conseil délègue au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- **BRANCHEMENT FORAIN DE LA PLACE**

Le branchement forain sur la place étant devenu dangereux, son remplacement sera réalisé par le SIEEEN pour un montant de 1 262.85 € ;

Ces travaux sont subventionnés par le SIEEEN à hauteur de 25 %, soit 315.71 €.

- **CRÉATION DE POSTE**

La secrétaire de mairie ayant bénéficié d'un avancement de grade, un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est créé.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

**Fonds Verts** : L'Etat a mis en place un financement dit « Fonds verts » pour renforcer la transition énergétique. Le maire informe le conseil qu'il a demandé au SIEEEN d'inscrire Gâcogne au titre du remplacement des éclairages publics par des leds. Ce sujet sera revu au retour des aides octroyées car même avec des subventions, le montant restant à charge de la commune risque de rester élevé.

Une réflexion sera menée pour le chauffage de l'Auberge à ce titre.

**Travaux de l'Eglise** : Le maire informe avoir reçu un courrier de M. le Préfet l'informant que la DETR n'est pas attribuée pour l'instant pour l'Eglise. Une rencontre avec la Sous-Préfète sera sollicitée et l'architecte également.

Le motif de ce refus étant le montant de l'aide demandée par rapport à l'enveloppe départementale, un découpage en 2 tranches sera étudié.

**Fait à Gâcogne, le 12 mars 2023**

**Christophe GAGNEPAIN**  
**Maire de Gâcogne**